



MUNICIPALITÉ
DE
Saint-Valère

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 10 mars 2025, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette

Est/sont absents(es):

Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

RÉSOLUTION: 2025-03-88 / ABROGATION RÉSOLUTION 512--2023 PARC CROTEAU GAZEBO

Sur la proposition du conseiller Éric Morissette et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et résolu :

- **D'ABROGER** la résolution 512-2023 adoptée par le conseil municipal en séance ordinaire du 16 aout 2023 relatif à l'acquisition d'un gazebo pour le compte du nouveau parc municipal secteur Croteau

Adopté à l'unanimité des conseillers

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **12 mars 2025**.



Annick Girouard

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Tél. : 819 353-3450

 www.msvalere.qc.ca

Télé. : 819 353-3459

stvalere@msvalere.qc.ca

VICTORIAVILLE
et sa région


Plus
qu'une
prosperité
com